

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 26.01.2021 (GHS 3)

Révision: 30.03.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale PROMAT CHEMICALS HUILE DE COUPE HAUTES PERFORMANCES - 5 I 10 I
Numéro d'article 4000 354625 (5 L)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Emploi général
Lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NORDWEST Handel AG
Robert-Schuman-Straße 17
44263 Dortmund
Allemagne

Téléphone: +49 (0)231 2222-3001
Téléfax: +49 (0)231 2222-3099
e-mail: sdb@nordwest.com
Site web: www.nordwest.com

e-mail (personne compétente) sdb@nordwest.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison			
Pays	Nom	Code postal/ville	Téléphone
Belgique	Centre antipoisons /Antigif Centrum		+32 70 245 245
France	Institut national de recherche et de sécurité (INRS)		+ 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

non requis

Conseils de prudence

P101

P102

P280

P501

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/...

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

sans importance

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Gemisch aus Mineralölkohlenwasserstoffen

Description du mélange

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans l'une des classes de danger conformément au SGH.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Fiche de Données de Sécurité



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354625 (5 L) - PROMAT CHEMICALS HUILE DE COUPE HAUTES PERFORMANCES - 5 I - 10 I

Numéro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 26.01.2021 (GHS 3)

Révision: 30.03.2021

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Fiche de Données de Sécurité



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354625 (5 L) - PROMAT CHEMICALS HUILE DE COUPE HAUTES PERFORMANCES - 5 I - 10 I

Numéro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 26.01.2021 (GHS 3)

Révision: 30.03.2021

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Cette information n'est pas disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Les équipements de protection individuelle doivent être utilisés lorsque les risques ne peuvent pas être évités ou suffisamment limités par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédés d'organisation du travail.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

Type de matière

NR: caoutchouc naturel, latex, FKM: fluoroélastomère

Délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

>480 minutes (perméation: niveau 6)

Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	jaune brun
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Inflammabilité	cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement
Limites inférieure et supérieure d'explosion	1 % vol - 6 % vol
Point d'éclair	>220 °C
Température d'auto-inflammabilité	(température d'inflammation spontanée des liquides et des gaz) non déterminé
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	non déterminé
Viscosité cinématique	32 mm ² /s à 40 °C
Solubilité(s)	non déterminé
Coefficient de partage - n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
Pression de vapeur	non déterminé

Fiche de Données de Sécurité



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354625 (5 L) - PROMAT CHEMICALS HUILE DE COUPE HAUTES PERFORMANCES - 5 I - 10 I

Numéro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 26.01.2021 (GHS 3)

Révision: 30.03.2021

Densité et/ou densité relative

Densité 0,8718 g/ml (valeur calculée)

il n'existe pas de données disponibles

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent

Autres caractéristiques de sécurité

Odeur caractéristique

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et "Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

10.5 Matières incompatibles

Combustibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

Fiche de Données de Sécurité



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354625 (5 L) - PROMAT CHEMICALS HUILE DE COUPE HAUTES PERFORMANCES - 5 I - 10 I

Numéro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 26.01.2021 (GHS 3)

Révision: 30.03.2021

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité**
N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.
- 12.2 Persistance et dégradabilité**
Des données ne sont pas disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation**
Des données ne sont pas disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol**
Des données ne sont pas disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
Des données ne sont pas disponibles.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Aucun des composants n'est énuméré.
- 12.7 Autres effets néfastes**
Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets**
Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées
Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
- Traitement des déchets des conteneurs/emballages**
Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.
- Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets**
Liste de déchets, (Recommandations)
Produit
07 06 04* Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
07 07 04* Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
- Produits résiduels**
07 06 04* Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
07 07 04* Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
- Emballages**
15 01 02 Emballages en matières plastiques
- Remarques**
Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification** non soumis aux règlements sur le transport
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** pas attribué
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport** aucune
- 14.4 Groupe d'emballage** pas attribué
- 14.5 Dangers pour l'environnement** pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
Il n'y a aucune information additionnelle.
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**
Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)

Informations supplémentaires

pas attribué

Fiche de Données de Sécurité



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354625 (5 L) - PROMAT CHEMICALS HUILE DE COUPE HAUTES PERFORMANCES - 5 I - 10 I

Numéro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 26.01.2021 (GHS 3)

Révision: 30.03.2021

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) Informations supplémentaires

Non soumis à l'IMDG.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) Informations supplémentaires

Non soumis à l'OACI-IATA.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

aucun des composants n'est énuméré

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS) - Annexe II

aucun des composants n'est énuméré

Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

aucun des composants n'est énuméré

Règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs, modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 et abrogeant le règlement (UE) no 98/2013

aucun des composants n'est énuméré

Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
EU	REACH Reg.	les composants ne sont pas tous énumérés

Légende

REACH Reg. substances enregistrées REACH

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
1.1	Marque commerciale: PROMAT CHEMICALS HUILE DE COUPE HAUTES PERFORMANCES	Marque commerciale: PROMAT CHEMICALS HUILE DE COUPE HAUTES PERFORMANCES - 5 I 10 I	oui
1.2	Utilisations déconseillées: ne pas utiliser pour des produits qui sont destinés au contact avec des aliments		oui
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: NORDWEST Handel AG Robert-Schuman-Straße 17 44263 Dortmund Allemagne Téléphone: +49 (0)231 2222-3001 Téléfax: +49 (0)231 2222-3099 Site web: www.nordwest.com	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: NORDWEST Handel AG Robert-Schuman-Straße 17 44263 Dortmund Allemagne Téléphone: +49 (0)231 2222-3001 Téléfax: +49 (0)231 2222-3099 e-mail: sdb@nordwest.com Site web: www.nordwest.com	oui
1.3	e-Mail (personne compétente): sdb@nordwest.com		oui
1.3		e-mail (personne compétente): sdb@nordwest.com	oui
2.2		Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP): changement dans la liste (tableau)	oui
2.2		Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP): changement dans la liste (tableau)	oui
2.2		Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP): changement dans la liste (tableau)	oui
2.2		Conseils de prudence: changement dans la liste (tableau)	oui
2.3	Autres dangers: Il n'y a aucune information additionnelle.	Autres dangers: sans importance	oui

Fiche de Données de Sécurité



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354625 (5 L) - PROMAT CHEMICALS HUILE DE COUPE HAUTES PERFORMANCES - 5 I - 10 I

Numéro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 26.01.2021 (GHS 3)

Révision: 30.03.2021

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
2.3	Résultats des évaluations PBT et vPvB: Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.		oui
3.1		Substances: Non pertinent (mélange)	oui
4.1	Après contact cutané: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés.	Après contact cutané: Laver abondamment à l'eau et au savon.	oui
4.1	Après ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.	Après ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.	oui
7.2	Gérer les risques associés		oui
7.2	Substances ou mélanges incompatibles: Observez le stockage compatible de produits chimiques.		oui
7.2	Considération des autres conseils: Respectez le mode d'emploi. Tenir hors de portée des enfants.		oui
7.2		Compatibilités en matière de conditionnement: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.	oui
8.1	Paramètres de contrôle	Paramètres de contrôle: Cette information n'est pas disponible.	oui
8.1	Valeurs limites nationales		oui
8.1	Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail): Aucune information disponible.		oui
8.2	Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)	Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle): Les équipements de protection individuelle doivent être utilisés lorsque les risques ne peuvent pas être évités ou suffisamment limités par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédés d'organisation du travail.	oui
8.2		Protection respiratoire: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.	oui
8.2	Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.	Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.	oui
9.1	Aspect		oui
9.1	Odeur: caractéristique		oui
9.1	Autres paramètres physiques et chimiques		oui
9.1	Inflammabilité (solide, gaz): non pertinent (fluide)	Inflammabilité: cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement	oui
9.1	Limites d'explosivité	Limites inférieure et supérieure d'explosion: 1 % vol - 6 % vol	oui
9.1	• limite inférieure d'explosivité (LIE): 1 % vol		oui
9.1	• limite supérieure d'explosivité (LSE): 6 % vol		oui
9.1	Température d'auto-inflammabilité: non déterminé	Température d'auto-inflammabilité: (température d'inflammation spontanée des liquides et des gaz) non déterminé	oui
9.1	Viscosité		oui
9.1		Température de décomposition: non pertinent	oui
9.1		(valeur de) pH: non déterminé	oui
9.1	• viscosité dynamique: 27,9 cP à 40 °C		oui

Fiche de Données de Sécurité



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354625 (5 L) - PROMAT CHEMICALS HUILE DE COUPE HAUTES PERFORMANCES - 5 I - 10 I

Numéro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 26.01.2021 (GHS 3)

Révision: 30.03.2021

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
9.1	Propriétés explosives: aucune		oui
9.1	Propriétés comburantes: aucune		oui
9.1		Densité et/ou densité relative	oui
9.1	Densité: 0,8718 g/ml (valeur calculée)	Densité: 0,8718 g/ml (valeur calculée)il n'existe pas de données disponibles	oui
9.2	Autres informations: Il n'y a aucune information additionnelle.	Autres informations	oui
9.2		Informations concernant les classes de danger physique: classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent	oui
9.2		Autres caractéristiques de sécurité	oui
9.2		Odeur: caractéristique	oui
11.1	Résumé de l'évaluation des propriétés CMR: N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales, cancérogène ni toxique pour la reproduction.		oui
11.1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT): N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles.		oui
11.1		Mutagénicité sur cellules germinales: N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.	oui
11.1		Cancérogénicité: N'est pas classé comme cancérogène.	oui
11.1		Toxicité pour la reproduction: N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.	oui
11.1		Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).	oui
11.1		Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).	oui
11.2		Informations sur les autres dangers: Il n'y a aucune information additionnelle.	oui
13.1	Traitement des déchets des conteneurs/emballages: Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.	Traitement des déchets des conteneurs/emballages: Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.	oui
13.1	Liste de déchets: pas attribué	Liste de déchets, (Recommandations)	oui
13.1		Produit: 07 06 04* Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques 07 07 04* Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques	oui
13.1		Produits résiduels: 07 06 04* Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques 07 07 04* Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques	oui
13.1		Emballages: 15 01 02 Emballages en matières plastiques	oui
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU: non pertinent	Désignation officielle de transport de l'ONU: pas attribué	oui
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Classé(s) de danger pour le transport: aucune	oui
14.3	Classe: -		oui
14.4	Groupe d'emballage: n'est pas affecté à un groupe d'emballage	Groupe d'emballage: pas attribué	oui

Fiche de Données de Sécurité



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354625 (5 L) - PROMAT CHEMICALS HUILE DE COUPE HAUTES PERFORMANCES - 5 I - 10 I

Numéro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 26.01.2021 (GHS 3)

Révision: 30.03.2021

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
14.5	Dangers pour l'environnement: aucune (pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses)	Dangers pour l'environnement: pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses	oui
14.7	• Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN): Non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.	Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) Informations supplémentaires: pas attribué	oui
15.1	Inventaires nationaux		oui
15.1		Inventaires nationaux: changement dans la liste (tableau)	oui
15.1		Règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs, modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 et abrogeant le règlement (UE) no 98/2013: aucun des composants n'est énuméré	oui
15.1		Inventaires nationaux	oui
15.1		Inventaires nationaux: changement dans la liste (tableau)	oui
16		Abréviations et acronymes: changement dans la liste (tableau)	oui
16	Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)		oui
16	Principales références bibliographiques et sources de données: - Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE - Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP, UE SGH)	Principales références bibliographiques et sources de données: Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE. Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).	oui

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées.
ADN.	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.
ADR.	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CLP.	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges.
DGR.	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR).
IATA.	Association Internationale du Transport Aérien.
IATA/DGR.	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).
IMDG.	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses).
OACI.	Organisation de l'Aviation Civile Internationale.
PBT.	Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
REACH.	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques).
RID.	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses.
SGH.	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies.
SVHC.	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante).
VPVB.	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable).

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.